

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 MAI 2016

COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize, le 18 mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 10 mai 2016, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Mesdames Véronique HERAUD, Béatrice TURBE, Annick DEVAUD, Virginie CANARD, Dominique BAESJOU et Peggy LUTON ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Tony BERTHELOT, Philippe MARSAC et Thierry TURBE.

Etaient absents excusés :

Madame Emmanuelle CURRAN ainsi que Messieurs Alain CLEMENT, Jacques DURET et Jean-Claude BROCHARD.

Pouvoirs :

Madame CURRAN à Madame CANARD
Monsieur BROCHARD à Madame DEVAUD
Monsieur CLEMENT à Madame HERAUD

Secrétaire de séance : Madame Peggy LUTON

Assistait à la séance : Madame Catherine COPPIN, Directrice Générale des Services et Monsieur Thomas TOINEL, Assistant de Direction.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 25 mars 2016.

2 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS

Monsieur le Maire informe de l'ajout du compte-rendu de la commission paritaire des marchés du 30 mars 2016.

2.1 – COMMISSION « VIE QUOTIDIENNE » DU 30 MARS 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HERAUD qui expose les travaux de la Commission « Vie quotidienne » réunie le 30 mars 2016.

1. ORGANISATION DES ANIMATIONS

Véronique HERAUD explique aux membres de la commission les modalités de fonctionnement et d'organisation des animations annuelles dans le village, en particulier estivales afin que des propositions puissent être faites pour la saison à venir, ou pour l'avenir.

1.1. Réunion bilan fin d'année et perspectives

Les différents promoteurs d'évènements sont réunis à la fin du quatrième trimestre pour faire le bilan de l'année écoulée et arrêter le calendrier de l'année à venir, qui sert de base à l'organisation interne des services et est diffusé via les offices de tourisme. Celui-ci est susceptible d'évoluer au cours de l'année. Le premier calendrier est diffusé autant que de besoin.

1.2. Manifestations organisées par la Commune

La commune de La Couarde assure l'organisation des feux d'artifices et les manifestations qui y sont liées. Deux spectacles par an (pour la fête du 14/07 et pour le 15/08, les dates étant choisies en fonction des marées puisque les feux sont tirés sur la plage des Cossonnes à marée basse). Pour le feu du 14/07, une retraite aux flambeaux accompagne les spectateurs du centre village à la plage.

Pour 2016 le défilé sera emmené par la Batucada de l'Ile de Ré (association Caixaça) pour le prix net de 500€.

Par ailleurs la commune assure l'accueil et l'organisation de quelques autres manifestations selon les possibilités budgétaires, en complément (concert de Jazz des Dixie-Folies, roulotte du Petit Fousset). Certains artistes sont également autorisés à se produire au chapeau en été dans le centre ou au marché du Mail, selon les disponibilités.

1.3. Les Harmonies

Les Harmonies de l'Ile de Ré, représentées par l'Harmonie Municipale de La Couarde, dans leurs différentes composantes (Banda, Philharmonie, Harmonys'swing) donnent 4 à 5 concerts par saison au kiosque.

1.4. Les associations

Les associations de La Couarde en Fête, de La Couarde Plage s'anime, des Commerçants du centre village, de l'APE, du Club de l'Amitié organisent des vide-greniers, marchés de nuit et diverses manifestations (planning présenté en réunion).

1.5. L'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme assurait des animations de rue (spectacles de Donin, lecture de Nelly, ateliers et spectacles de marionnettes), des visites du village et environs, éventuellement sous forme de rallye découverte (chasse au trésor), dont le financement était assuré par une subvention municipale, la location d'une salle d'exposition et deux braderies.

Avec la création d'un établissement touristique intercommunal « Destination Ile de Ré » (société publique locale = SPL), seules devraient être conservées les animations à visée proprement touristiques (visites du village et environs). Le devenir de l'association d'origine « office du tourisme » n'est pas connu à ce jour, l'organisation des différentes manifestations relevant de cette association n'est pas assurée.

La subvention de fonctionnement versée par la commune à l'OT (60 000€) était assurée par une partie des recettes de la taxe de séjour. Une partie de cette subvention étant dédiée à l'animation (15 000€). La taxe de séjour sera désormais perçue par la SPL. Une partie

devrait en être reversée à la commune pour compenser les charges saisonnières particulières (poste de secours de la plage, personnel saisonnier), mais à priori pas d'animations.

2. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION POUR LA SAISON 2016

- 2.1. Le devenir de l'association « office de tourisme de La Couarde » ainsi que le devenir de la propriété du bâtiment ne sont toujours pas connus au jour de la commission et l'organisation de la saison s'en trouve assez perturbée.*
- 2.2. Pour 2016 la mairie continue d'assurer les manifestations dont elle avait la charge (VH / Priscilla / Police Municipale / services techniques).*
- 2.3. Pour 2016 la commission propose que la mairie reprenne les animations assurées par l'OT (pour un montant de 7000€) et se charge de passer les conventions avec les intervenants. Il conviendrait alors de définir qui à la mairie pourrait assurer la logistique (personnel de l'OT ? agent municipal ? et si oui qui ?).*
- 2.4. L'organisation de certaines manifestations n'est pas connue à ce jour (braderies de juillet, août et septembre), celles-ci ne sont dès lors pas mentionnées sur le planning*
- 2.5. Il est à nouveau proposé de recourir au recrutement d'un « service civique » qui aurait pour tâche de préparer la saison (recherche d'animations et de spectacles, rencontre avec les promoteurs locaux, mise en cohérence), d'assurer les liens avec les services municipaux et le suivi administratif des dossiers (secrétariat, police municipale, services techniques), d'assurer le suivi du bon fonctionnement des animations et manifestations.*
- 2.6. Ultérieurement utiliser les recettes de la location de la salle d'exposition du local OT (en cas de cession du bâtiment à la commune) pour financer diverses manifestations (prix hebdomadaire : 300€ en saison, 150€ hors saison).*
- 2.7. Un courrier va être adressé à tous les participants à la réunion du 3/12/2015 avec le planning des manifestations connues et dont l'organisation est assurée, pour relecture et corrections éventuelles (réponse demandée pour le 20/04 dernier délai).*

3. POINT SUR L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS MUNICIPAUX AU MAIL

- 3.1. Le T2 : écocarde de la CDC.*
- 3.2. Le T3 n°1 : un couple avec un enfant de un an via l'agence gestionnaire, le couple initialement proposé s'étant désisté.*
- 3.3. Le T3 n°2 à l'un des couples pressentis (jeunes mariés sans enfant remplissant les critères proposés).*

3.4. Un courrier sera adressé aux personnes dont la candidature n'a pas pu être retenue.

4. TRAVAUX PREPARATOIRES PLAN DE REFERENCE, POINT D'AVANCEMENT

- 4.1. Le portage du « grand projet » (déplacement de l'espace multisport et skate park, création d'un espace co-working, construction de logements) n'est pas défini (selon que les logements pourraient être proposés en accession à la propriété - travailler alors avec un aménageur - ou resteraient locatifs). Compte tenu de la complexité du projet, en particulier l'analyse financière, la commission insiste pour qu'une étude de faisabilité soit préalablement inscrite au Plan de Référence.*
- 4.2. Les travaux de l'ancien logement du directeur de l'école devraient être entamés en 2016 (maitrise d'œuvre : Pactarim).*
- 4.3. Les travaux de l'ancien logement de la Poste pourraient également être réalisés mais l'usage des locaux est encore sujet à débat (location à un particulier, utilisation en meublé comme logement pour des saisonniers de la mairie ou non).*
- 4.4. Catherine COPPIN va adresser le tableau récapitulatif des propositions de la Commission pour le plan de référence à chacun des membres pour relecture. Les propositions complémentaires, remarques et corrections devront lui être adressées afin de clore nos propositions lors de la prochaine réunion de la commission fixée au jeudi 9 juin 2016 à 17 heures en présence de Priscilla (à l'ordre du jour : point d'actualité animations, TAPE 2016-2017, validation plan de référence).*

Monsieur le Maire intervient sur le point 1.5 pour informer les élus que l'Assemblée Générale de l'association de l'Office de Tourisme fixée au 7 juin qui prendra une décision sur son devenir ainsi que celui des locaux. Il précise que cette assemblée arrive tardivement pour organiser correctement les animations de la saison.

En ce qui concerne la fermeture du kiosque, Mme HERAUD rencontrera Michelle SEBBAR pour voir s'il est possible d'utiliser la cour de la bibliothèque pour les Lectures de Nelly et de se coordonner avec les organisations de celle-ci.

Au niveau des animations, Monsieur le Maire tient à mentionner qu'il sera difficile de tout reprendre cette année notamment pour des questions de personnel.

Madame HERAUD propose de reprendre tout ou partie des animations auparavant prises en charge par l'Office de Tourisme à hauteur des 5000 €. Par ailleurs, l'association des commerçants aurait l'intention d'organiser 3 vides-greniers.

En appui de Peggy LUTON, Monsieur le Maire s'accorde à dire que 2016 sera une année de transition en matière d'organisation des animations.

Il ajoute que les braderies, organisées par l'Office de Tourisme, correspondraient à un tiers temps pendant 3 à 4 mois en temps de travail administratif d'où la nécessité d'une réflexion sur la reprise immédiate de ce type d'événement et l'importance d'aborder une stratégie de

coordination en avant saison et en saison ; la Commune doit être un facilitateur dans la coordination et l'organisation des animations.

Sur la proposition de la Commission de faire appel à un service civique, Monsieur le Maire met en garde de bien définir le cadre d'activité de cet emploi avant de lancer le recrutement.

Madame HERAUD envisage de réutiliser le local de l'Office de Tourisme, si celui-ci est cédé à la Commune et de réaffecter les recettes à la gestion et l'organisation des animations.

En ce qui concerne le projet du Petit Noue, la commission propose de retenir un bureau pour travailler sur une étude de faisabilité.

Monsieur le Maire informe qu'il a bloqué cette étude pour deux raisons. D'une part, au vu de la procédure de révision du PPRL qui pourrait contrecarrer ce projet et rendre de fait inutile ce travail, les enjeux du territoire communal ayant été transmis au Préfet dans le cadre de la procédure de concertation. D'autre part, il met en avant l'absence de compétence communale en matière de logement, qui nécessite de surcroît des places de stationnement, et s'est rapproché du Président de la CDC pour savoir s'il était intéressé d'acquérir les terrains et de porter le projet. En aucun cas, la Commune ne pourrait porter celui-ci.

Mesdames CANARD et LUTON émettent l'hypothèse d'un mixte avec de l'accession à la propriété pour revoir le portage du projet, ce qui sous-entend bien évidemment de connaître les besoins en termes de logement pour définir le projet le plus approprié.

Monsieur le Maire propose d'attendre la réponse de l'Etat en matière d'enjeux qui devrait intervenir en septembre notamment sur les secteurs envisagés pour du logement, à savoir le Petit Noue, les Follies et le Fonds des Airs. En fonction de la réponse, il conviendra de reprendre ces éléments dans le PLUI.

Monsieur le Maire informe qu'il conviendra de trancher sur un local pour loger les saisonniers avec un projet de gestion au moyen d'un règlement de fonctionnement et d'adapter les travaux en conséquence.

Madame CANARD demande s'il n'est pas plus facile de gérer le logement des saisonniers au camping ; il est répondu que c'est ce qui se fait actuellement. Madame LUTON ajoute que cette problématique paraît mineure par rapport à la demande en matière de logement à l'année.

Monsieur PALITO précise qu'il convient d'avoir une réflexion sur l'usage et la manière d'aménager le logement de la Poste.

Monsieur BERTHELOT ajoute que la Commune recrute de préférence les saisonniers logés sur l'île de Ré car le logement en camping n'est pas une solution idéale et durable.

Madame LUTON propose de mener une réflexion sur la colocation intergénérationnelle qui pourrait répondre à une demande.

Pour le logement de l'école, lancement des travaux en octobre pour une livraison au printemps 2017.

2.2 – COMMISSION « COMMUNICATION » DU 14 AVRIL 2016

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Mesdames LUTON et HERAUD qui exposent les travaux de la Commission « Communication » du 14 avril 2016.

1 – SITE INTERNET

Monsieur CLEMENT commence par donner la parole à Priscilla pour évoquer en deux mots sa formation suivie en mars sur les techniques de gestion d'un site Internet. L'intéressée se réjouit de ses 4 jours qui ont permis d'acquérir des connaissances et compétences tant sur la forme que sur le fond. Priscilla propose notamment de définir 2 à 3 profils d'utilisateurs, dits « personas » construits sur la base d'une étude précise des utilisateurs actuels et/ou potentiels du site de la Commune afin de l'adapter au mieux aux besoins. Cette étape est importante quand on sait que la majorité des usagers quitte le site au bout de 10 secondes s'ils ne trouvent pas ce qu'ils recherchent. De nombreux autres outils et techniques ont été présentés lors de cette formation qui pourront être mis en pratique.

S'en suit la présentation de la future page d'accueil du site actuellement en phase de pré-production nécessitant encore quelques retouches de la part de l'agence de communication. La bascule en phase production devrait avoir lieu la semaine prochaine ce qui permettra d'engager la révision de l'arborescence du site ainsi que du fond.

Un communiqué sera rédigé pour annoncer la période de maintenance ainsi que la mise en ligne du site dans sa nouvelle configuration.

2 – CONCOURS PHOTO

Monsieur CLEMENT rappelle brièvement que l'association FIPIC ne sera pas en mesure cette année de reprendre le festival, par conséquent, la Commune doit se charger de gérer une nouvelle fois le concours avec des délais réduits cette fois-ci.

En ce qui concerne les partenaires, ceux de 2015 viennent d'être recontactés par courrier pour obtenir la reconduction de leur engagement.

Antoine ALBEAU, parrain de cette 3^{ème} édition, vient lui aussi d'être recontacté pour connaître ses disponibilités début mai ce qui conditionnera la date de réunion du jury pour délibérer et retenir les lauréats des 9 prix. Pour cette édition, la commission propose que le jury soit composé, sous la présidence de Monsieur le Maire, d'Alain CLEMENT, de François BLANCHARD, d'un représentant de l'Office de Tourisme, d'André HERAUD et d'un membre de l'association FIPIC.

Il est précisé qu'une pré-sélection aura lieu avant cette réunion pour éliminer les photos hors sujets et qui ne répondent pas aux critères techniques définis par le règlement.

Pour ce qui est du prix du public, il est proposé de créer une page Facebook dédié au concours pour gérer le vote du public pendant la première quinzaine de mai.

Pour la cérémonie de remise des prix, Mme HERAUD s'est rapprochée des organisateurs du tournoi international de tennis handisport, qui se déroulera du 12 au 19 juin, pour organiser un évènement commun qui devrait avoir lieu le samedi 18 juin 2016 malgré le fait que ça soit également le jour de la commémoration de l'appel du Général de Gaulle.

Concernant le FIPIC, la Commission propose, après discussions, de reprendre rapidement contact avec les responsables de l'association pour connaître leurs perspectives pour 2017 et clarifier un certain nombre de choses. Il est proposé d'intégrer un article dans le Kiosque N°34 sur ce point.

3 – KIOSQUE N°34

Monsieur CLEMENT débute par aborder divers messages détracteurs et inexacts sur plusieurs sujets, notamment les marchés, et les fausses intentions de la municipalité de favoriser la zone du Mail au détriment du centre. Ces allégations nécessitent une franche réaction de la collectivité pour rappeler la politique communale, basée sur des études réalisées par des organismes extérieurs tels que la CCI de La Rochelle, les actions déjà engagées et celles qui le seront.

Peggy LUTON évoque notamment le projet de circuit découverte et de plaquette d'information qui vise à favoriser la circulation piétonne entre le Mail et le centre ainsi que de valoriser le commerce local dans sa globalité.

Monsieur CLEMENT propose notamment de les identifier sur plan au début du parcours côté Mail.

Le Kiosque N°34 rappellera l'historique du projet du Mail et les enjeux mis en exergue par l'étude de la CCI.

Peggy LUTON rappelle qu'il faut simplifier la rédaction des articles pour éviter leur côté trop technique. Pour répondre à cette exigence qui ressortait de l'enquête menée l'été dernier, la commission décide d'instituer un comité de relecture et d'harmonisation des articles avant validation du « bon à tirer ».

La Commission balaye le reste du chemin de fer du Kiosque et décide, sur proposition de Mme HERAUD, de lister l'état-civil qu'une fois par an dans le numéro d'hiver.

4 – CIRCUIT DECOUVERTE

Suite à la validation en Conseil Municipal de mars du principe de circuit découverte, un plan et une note technique ont été réalisés pour préciser le cheminement et sa matérialisation au sol dans un souci d'intégration et parfois lucidité. Après transmission de ces éléments aux membres de la Commission et aux Adjoints, la matérialisation du départ du circuit au niveau de la place du Mail devra être revue pour limiter son impact sur cet espace nouvellement aménagé.

Le projet est présenté en détail aux membres de la commission qui approuve le travail réalisé.

L'objectif étant de concrétiser le projet avant la saison, une agence de communication sera rapidement consultée pour travailler sur la plaquette d'information et les sociétés de peinture au sol le seront également.

Par ailleurs, Peggy LUTON propose de travailler rapidement sur un cahier des charges pour définir les contours du projet artistique de valorisation de la rue de la Motte et définir un montant pour l'intégrer au budget 2017 au moment de sa préparation à l'automne prochain.

5 – PLAN DE REFERENCE

De manière succincte, Monsieur CLEMENT demande dans quelle mesure il serait possible de connaître les personnes qui ne disposent pas d'ordinateurs ?

Les membres de la commission répondent que c'est une donnée difficile à connaître, voire impossible.

Cet élément vise surtout à ne pas négliger les personnes non connectées et à un maintenir des moyens de communication qui touchent tous les couardais.

6 – DIVERS

La prochaine Commission Communication se tiendra le jeudi 26 mai 2016 à 17h00.

Sur le point 2, Monsieur le Maire propose de maintenir le concours photo au-delà du devenir même du festival avec la proposition comme thème pour la 4^{ème} édition « La Mer et l'Enfant ». Pour le festival, il convient d'attendre la réponse du FIPIC.

Peggy LUTON informe que le Kiosque n'est parfois pas le bon canal d'information et propose de rendre plus simple la lecture par une rédaction moins technique d'où la décision de mettre en place un comité de relecture avec les élus qui le souhaitent.

Monsieur le Maire ajoute que la fréquence n'est pas forcément la bonne, une newsletter recto-verso diffusée tous les 2 mois, comme à Ste Marie, serait peut-être plus appropriée.

De plus, Monsieur PALITO a l'impression de donner des informations différentes des attentes de la population.

Madame HERAUD émet aussi comme difficulté la gestion du calendrier qui reprend des éléments déjà passés.

Sur le circuit découverte, deux éléments sont en cours, matérialisation du tracé et réalisation d'une plaquette d'information. Le projet sera donc mené à bien.

2.3 – COMMISSION PARITAIRE DES MARCHES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TURBE qui rend compte des travaux du 30 mars 2016 de la Commission Paritaire des Marchés.

1. MODIFICATION DU REGLEMENT DES MARCHÉS

Sur décision du Conseil Municipal en janvier 2016, les jours de fonctionnement du marché du Mail ont été « calés » sur ceux du marché du Centre. Il était donc utile de vérifier qu'il n'y ait pas d'incohérence entre ce nouveau mode de fonctionnement et le règlement qui gère les marchés.

Après avoir étudié l'article de ce règlement, il n'a pas semblé utile aux membres de la commission de modifier celui-ci : si le marché est ouvert, la présence de tous est indispensable et toute absence non justifiée sera sanctionnée.

Les représentants des commerçants, s'ils acceptent de s'y plier, ne comprennent pas cette décision du Conseil Municipal, trouvant dommage qu'il n'y ait aucun marché les lundis et mardis hors vacances, certains regrettent même l'époque où le Mail n'était ouvert qu'en juillet/août.

Béatrice TURBÉ rappelle que le marché du Mail est ouvert en avant saison depuis 2009 et que cela répond à une attente de la clientèle. De plus, une plus grande amplitude d'ouverture en avant saison a pour but de capter une clientèle présente sur le village qui pourrait fuir sur une commune voisine. Si les marchés fonctionnent, les commerces sédentaires en profitent bien entendu.

Pour le fonctionnement des marchés après le 30 septembre, la commission estime prématuré de proposer un calendrier et préfère que l'on avance un peu plus en saison.

Les représentants des commerçants se trouvent très représentatifs et n'expriment ni la volonté de se partager les rôles, ni le besoin de réactiver leur association.

C'est à la commune d'animer l'ensemble...

Le rôtisseur du marché du centre ayant changé de situation professionnelle, n'est plus inscrite au registre du commerce, il lui sera donc demandé par courrier son retrait de la commission paritaire des marchés. La commission propose à Monsieur JAFFRES (suppléant) de prendre la place de titulaire. Celui-ci accepte.

La commission choisit la dénomination « marché du centre » plutôt que « marché place de l'église ».

2. QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs demandes sont à étudier :

➤ *Madame ESCAMES-GOYER renouvelle sa demande de vendre du fromage italien en plus des salaisons au marché du Mail. La commission n'y est pas favorable car il y a déjà deux crémiers- fromagers sur le marché et il n'est pas bon que tout le monde se disperse (avec une abstention de Mme DEVAUD).*

➤ *Demande d'un food truck 1 jour par semaine au marché du Mail, acceptée s'il possède une licence III et l'autorisation de la mairie (par contre pas de vente de vin à la bouteille).*

➤ *Le Trou du Cru demande un emplacement pour la vente d'huitres : nous n'avons plus de place pour ce type de produit qui est déjà largement représenté sur nos marchés.*

Les comptes-rendus des commissions sont adoptés par le Conseil Municipal tels qu'exposés.

3- BUDGET COMMUNAL 2016 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire explique la nécessité d'effectuer des travaux de mise en accessibilité de l'allée d'accès au club house des tennis et ce avant le tournoi handi tennis prévu du 17 au 19 juin prochain.

Ces travaux n'ayant pas été prévus au budget prévisionnel voté en mars dernier, il propose de profiter de la décision modificative rendue nécessaire pour réajuster les crédits comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

| Chapitres | Libellés | DM1 2016 (€) |
|-----------|-----------------------------|------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 44 800.00 |
| 023 | Virement à l'investissement | 32 400.00 |
| 65 | Charges de gestion courante | - 15 000.00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 2 000.00 |
| | TOTAL DEPENSES | 64 200,00 |

Recettes de fonctionnement :

| Chapitres | Libellés | DM1 2016 (€) |
|-----------|------------------------------|------------------|
| 73 | Impôts et taxes | 48 000.00 |
| 74 | Dotations et subventions | 13 700.00 |
| 75 | Produits de gestion courante | 1 500.00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 1 000.00 |
| | TOTAL RECETTES | 64 200.00 |

Section d'investissement :

Opérations non affectées

| | DM1 2016 (€) |
|----------|--------------|
| Dépenses | 20 000.00 |
| Recettes | 50 500.00 |

Opération 1005 – Travaux de bâtiments

| | DM1 2016 (€) |
|----------|--------------|
| Dépenses | 18 000.00 |
| Recettes | 4 000.00 |

Opération 120 – Espace du marché du Mail

| | DM1 2016 (€) |
|----------|--------------|
| Dépenses | - 1 000.00 |
| Recettes | 40 000.00 |

Opération 1201 – Pôle de santé et logements

| | DM1 2016 (€) |
|----------|--------------|
| Dépenses | 3 000.00 |
| Recettes | 0.00 |

Opération 122 – Gros travaux réseau pluvial

| | DM1 2016 (€) |
|----------|--------------|
| Dépenses | 54 500.00 |
| Recettes | 0.00 |

Résultat général de la section d'investissement

| | |
|----------|-----------|
| Dépenses | 94 500.00 |
| Recettes | 94 500.00 |

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de décision modificative du budget communal telle qu'exposée.

4 – BUDGET DU CAMPING « LE REMONDEAU » - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT qui explique qu'il est nécessaire de modifier le budget 2016 du camping « Le Rémondeau » pour deux raisons :

- Les soldes de maîtrise d'œuvre et de plomberie des travaux de restructuration du bloc sanitaire n° 2 sont arrivés le 10 mai 2016 pour un montant total de 3 457,64 €
- Les crédits prévus pour les amortissements ont dû être revus du fait de divergence de durée avec les services de la trésorerie

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime approuve la décision modificative suivante du budget annexe « Camping Le Rémondeau » :

Section de fonctionnement

| | | | |
|---------------------------------|---------------|-----------------------|---------------|
| 695–Impôts sur le bénéfice | - 3 500,00 € | | |
| 6811–Dotations aux amorts | 410,00 € | | |
| 023–Virement à l'investissement | 3 090,00 € | | |
| Total dépenses | 0,00 € | Total recettes | 0,00 € |

Section d'investissement

| | | | |
|-----------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------|
| 2135-Bloc 2 | 3 500,00 € | 021-Virement du fonctionnement | 3 090,00 € |
| | | 2805-Amort licence informatique | 80,00 € |
| | | 28135-Amort agencements | - 120,00 € |
| | | 28153-Amort matériel | - 10,00 € |
| | | 28181-Amort amgts divers | - 30,00 € |
| | | 28183-Amort matériel de bureau | 350,00 € |
| | | 28188-Amort divers | 140,00 € |
| Total dépenses | 3 500,00 € | Total recettes | 3 500,00 € |

5 - TENNIS – MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ACCES AU CLUB HOUSE – PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle que cette année, le tournoi Handisport se déroulera en juin, du 17 au 19, mais que le revêtement de l'accès au club house s'avère difficilement accessible pour des personnes en situation de handicap moteur que sont en l'occurrence les compétiteurs reçus.

Il rappelle que les travaux de mise en accessibilité s'élevant à 13 102,00 € hors taxes viennent d'être inscrits en section d'investissement du budget communal et propose au Conseil Municipal de solliciter le fonds de concours pour les équipements sportifs de la Communauté de Communes et d'arrêter ainsi le plan de financement de cette opération, ce qui est accepté à l'unanimité.

| | | | |
|--------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------|
| Mise en accessibilité | 13 102,00 € | CDC (30 %) | 3 930,60 € |
| | | Commune | 9 171,40 € |
| Total dépenses HT | 13 102,00 € | Total recettes HT | 13 102,00 € |

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le plan de financement tel qu'exposé,
- Solliciter le fonds de concours pour les équipements décrits,
- Demander une autorisation de commencement de travaux avant accord.

6 - RESTAURATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL – PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que les registres d'Etat Civil les plus anciens nécessitent à ce jour une restauration et en donne la liste :

- Décès 1803 – 1812
- Naissances 1803 – 1812

- Mariages 1803 – 1812
- Naissances, mariages, décès 1813 – 1822
- Décès 1823 – 1832
- Naissances 1823 – 1832
- Mariages 1823 – 1832
- Décès 1833 – 1842
- Naissances 1833 – 1842
- Mariages 1833 – 1842
- Décès 1843 – 1855
- Naissances 1843 – 1855
- Mariages 1843 – 1855
- Décès 1856 – 1862
- Naissances 1856 – 1862
- Mariages 1856 – 1862
- Décès 1863 – 1872
- Naissances 1863 – 1872
- Mariages 1863 – 1872

Ces registres datant de plus de 100 ans, il propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de solliciter le fonds départemental de soutien aux communes pour la restauration de leur patrimoine documentaire historique et d'arrêter ainsi le plan de financement de cette opération.

| | | | |
|--------------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------|
| Restauration registres | 4 498,20 € | Archives départementales (50 %) | 2 249,10 € |
| | | Commune | 2 249,10 € |
| Total dépenses HT | 4 498,20 € | Total recettes HT | 4 498,20 € |

L'Assemblée précise que les devis à accepter sont ceux proposé par l'Atelier QUILLET, seul à avoir reçu un avis technique favorable des Archives Départementales.

En outre, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune a accueilli une archiviste pendant 1 mois et demi pour l'archivage. Il sera certainement proposé d'harmoniser le système d'archivage qui nécessitera un mois de travail selon une même méthode ; à programmer pour 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement tel qu'exposé,
- Décide de solliciter le fonds département de soutien aux communes,
- Charge Monsieur le Maire de faire aboutir ce dossier.

7 - ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 26 MARS 1984 PORTANT CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR

Monsieur le Maire explique qu'au moment de l'instauration de la taxe de séjour sur le territoire de la Commune, le Conseil Municipal avait décidé, par délibération du 26 mars 1984, de créer une régie de recettes pour l'encaissement des produits de cette taxe.

Il rappelle que la compétence « tourisme » a été transférée à l'intercommunalité le 1^{er} janvier 2016 et que, par conséquent, cette régie n'a plus lieu d'exister.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide d'abroger la décision du 26 mars 1984 citée plus haut.

8 - TARIFS DES MINI CAMPS 2016

Après y avoir été invitée par Monsieur le Maire, Madame HERAUD explique que, comme chaque année, des mini camps sont organisés en direction, d'une part des 5 – 7 ans du 18 au 21 juillet 2016 et, d'autre part pour les 8 – 12 ans du 1^{er} au 5 août.

Elle ajoute que, compte tenu du coût engendré pour la Collectivité des mini camps d'été organisés par l'ALSH et malgré la participation de la CDC à hauteur de 50 € par enfant, il paraît judicieux de solliciter la participation financière des parents.

Conformément au budget prévisionnel établi par l'ALSH, elle propose d'appliquer la tarification suivante :

Mini camps des 5 – 7 ans

| Quotient familial | Tarif du séjour par enfant |
|-------------------|----------------------------|
| 0 à 400 | 73 € |
| 401 à 800 | 77 € |
| 801 à 1500 | 81 € |
| 1501 et plus | 85 € |

Mini camps des 8 – 12 ans

| Quotient familial | Tarif du séjour par enfant |
|-------------------|----------------------------|
| 0 à 400 | 75 € |
| 401 à 800 | 79 € |
| 801 à 1500 | 83 € |
| 1501 et plus | 87 € |

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus pour les mini camps de l'été 2016.

9 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

9.1 – ASSEMBLEE GENERALE DE L'OFFICE DE TOURISME

Monsieur le Maire rappelle que l'Assemblée Générale est fixée au 7 juin 2016.

9.2 – PAPI

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception d'un nouveau courrier de la DDTM et de la DREAL de 4 pages sur le projet sur lequel il va falloir revenir. Un problème est notamment soulevé sur une question juridique portant sur la société EGIS EAU qui a repris les activités d'EGIS PORT qui n'aurait pas les agréments pour réaliser les études de danger. Ce point devra être réglé ainsi que d'autres éléments techniques.

9.3 – CONTENTIEUX D’URBANISME

Monsieur le Maire informe que 12 dossiers administratifs sont passés au Tribunal Administratif de Poitiers le 12 mai dernier pour présentation de l’avis du rapporteur. Le jugement, quant à lui, n’interviendra qu’en juin. Pour 7 dossiers un avis favorable a été émis contre 5 défavorables sur la décision prise par la Commune en particulier sur des certificats d’urbanisme opérationnels concernant le secteur des Follies.

9.4– AFFAIRE JURIDIQUE

Monsieur le Maire poursuit en informant de la réception d’une demande d’indemnisation au titre du Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d’autres Infractions (FGTI) qui se retourne contre l’employeur qu’était la collectivité suite à une altercation intervenue entre un ancien placier communal et un cycliste qui ne souhaitait pas mettre pied à terre en zone piétonne. La Commune pris l’attache d’un avocat pour l’aider dans cette affaire sachant que l’indemnité demandée est de plus de 26 000 €.

9.5– PROJET DE BASSIN PLUVIAL

Monsieur le Maire informe de la présentation cet après-midi de l’avant-projet de création du bassin pluvial à Goisil pour lequel un problème se pose pour la mise hors d’eau des installations électriques qui nécessiterait la construction d’un bâtiment d’environ 5 mètres de hauteur. L’Etat sera consulté pour connaître les contraintes prescrites sur ce projet. Monsieur le Maire indique avoir tenté de joindre le directeur adjoint de la DDTM cet après-midi sans succès.

9.6– DIGUE DU BOUTILLON

Monsieur BERHELOT informe que le projet a bien avancé avec une structure quasi achevée. Sur la fin de la saison, interrogation sur l’achèvement des travaux.

9.7– PASSAGE EN DEUX-TEMPS

Monsieur BERTHELOT informe que le Département réalise actuellement un passage en deux-temps route d’Ars au droit du camping de l’Océan pour sécuriser la traversée vers la plage.

9.8– PANNEAUX D’ARRIERES PLAGES

Monsieur BERTHELOT informe que les 7 panneaux devraient être installés par l’ONF avant la saison.

9.9– REMERCIEMENTS

Peggy LUTON tient à remercier les élus, les services techniques, la Police Municipale et la Commune d’Ars pour l’organisation de « La Déambulle ».

9.10 – PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Rendez-vous est pris pour le prochain Conseil Municipal prévu le 29 juin à 20h30.

L’ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21h15.